

rent du pape d'unir ce titre spirituel à ceux qu'ils possédaient déjà effectivement sur le monastère.

Le premier acte important du nouvel Abbé fut un traité avec le dauphin Humbert I, dont voici la teneur d'après Moret de Bourc-Chenu, marquis de Valbonnais <sup>1</sup> :

« Le dauphin possédait un fief relevant de cette abbaye <sup>2</sup> ce qui l'obligeait de le secourir dans le besoin, et de mettre des troupes sur pied pour sa deffense ; mais pour l'engager plus fortement à protéger cette abbaye, il fut convenu entre Humbert et Aymon abbé de Saint-Chef, que dans les guerres qu'aurait le Dauphin, le Chapitre outre une redevance annuelle de 50 livres, serait tenu de l'aider de ses vassaux, pour ne les employer toutefois que dans cette étendue de païs, qui est entre le Rhône et l'Isère, et au delà du Rhône, jusqu'à la rivière d'Ains ; de plus que la garde de cette abbaye serait donnée au Dauphin et à ses successeurs, et qu'on ne pourrait la faire passer en d'autres mains sans leur consentement ; ce sont les conditions sous lesquelles Humbert prit de nouveaux engagements avec ce chapitre, contre toute sorte de personnes, excepté l'archevêque de Vienne. Il promit en même temps de ne rien acquérir sur leurs terres, et de ne point accorder de sauvegarde à leurs vassaux. Il déclara qu'il ne prétendait pas contraindre les officiers ni les sujets du chapitre à porter leurs causes devant les juges à ses cours, excepté dans les cas où il était réglé qu'ils devoient reconnaître sa justice ; et s'il arrivoit qu'un de leurs vassaux après avoir commis quelques crimes dans l'étendue de leur juridiction, se réfugiât dans ses châteaux ou dans ses terres, Humbert s'obligeait à le re-

---

1. Il est inséré intégralement dans les preuves de l'*Histoire de Dauphiné*, de Valbonnais, édition de Genève, Fabié et Barrillot, 1722 ; 2 vol., t. I, p. 237, preuves Act. XLI.

Dans l'*Inventaire manuscrit de la Chambre des Comptes du Dauphiné*, Arch. de l'Isère, série B, f<sup>o</sup> 1947, il y est fait allusion ainsi :

« Dans lad. caisse est un parchemin concernant plusieurs hommages rendus à Humbert Dauphin I depuis 1278 jusques en 1300, et entre autres un par Eymond abé de Saint-Chef tant pour luy et ses moines que ses habitans dud. lieu pour lad. terre ;

« Dans lad. caisse, est un acte du mois de mars 1288, par lequel il résulte que Humbert Dauphin avoit presté hommage a labé et monastere de Saint-Chef, et promis de les prendre en sa sauvegarde, et les servir contre tous, excepté contre l'archevêque de Vienne, son chapitre et celui de Romans, et lesd. abé et monastère s'obligèrent par led. acte de luy payer annuellement la somme de 50 francs bons viennois, et de le servir à la guerre ». Ce dernier titre signalé comme étant en parchemin et perdu aujourd'hui devait être l'original du traité copié par Valbonnais.

2. Sans doute Montcarra.